



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B 2.4

Numéro de la demande : 2012-4115
Demande : Modifications des propriétés chimiques du produit; spécifications
Produit : Insecticide Kontos
Numéro d'homologation : 29567
Matières actives (m. a.) : Spirotétramate (SPA)
N° de document de l'ARLA : 2284966

But de la demande

L'insecticide Kontos est homologué pour la suppression des pucerons sur la laitue de serre.

La présente demande vise à modifier les spécifications chimiques de l'insecticide Kontos, lesquelles ont été modifiées pour conserver la garantie de matière active à la suite des modifications apportées à l'insecticide de qualité technique Spirotétramate (numéro d'homologation 28952).

La préparation commerciale et le concentré de qualité technique ont été modifiés en même temps.

Évaluation des propriétés chimiques

L'insecticide Kontos se présente sous forme de suspension contenant du spirotétramate à une concentration nominale de 240 g/L. Cette préparation commerciale a une densité relative de 1,075 et un pH de 4,6.

Les exigences concernant les propriétés chimiques de l'insecticide Kontos ont été remplies.

Évaluations sanitaires

Les modifications proposées aux spécifications chimiques de l'insecticide Kontos ne devraient pas altérer le profil toxicologique de ce produit.

Évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation environnementale ni aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

Les modifications apportées à la spécification chimique de l'insecticide Kontos sont acceptables pour le maintien de son homologation.

Références

Aucun.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2014

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.